
INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRE (BAC+3) - SESSION 2026 -

Le registre des inscriptions aux concours de recrutement de professeurs des écoles accessible à BAC+3 de la session 2026 ci-dessous est ouvert :

**Du mardi 14 octobre 2025 à partir de 12h00 (heure de Paris)
au jeudi 02 décembre 2025 à 12h00 (heure de Paris).**

Les concours ouverts dans l'académie de la Guyane au titre de la session 2026 sont :

- ✓ Concours externe public et privé (bac+3)
- ✓ Concours externe public spécial en langue régionale "Créole" (bac+3)

Les inscriptions se feront uniquement sur internet à l'adresse suivante (via l'application *Cyclades*) :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/inscrivez-vous-aux-concours-de-recrutement-d-enseignants-1061>

L'inscription se déroule en deux étapes :

1. La création et l'activation d'un compte utilisateur avec une adresse mail active (pour les candidats qui n'en auraient pas déjà un)
2. L'inscription, à partir du compte utilisateur, vous créez votre candidature à chaque recrutement souhaité

En fin d'inscription un récapitulatif d'inscription s'affichera. Un numéro d'inscription sera alors donné.


Votre numéro candidat vous sera attribué lors de la création de votre compte utilisateur. Le candidat devra obligatoirement vérifier les données affichées dans ce récapitulatif.

À l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail votre notification, vous informant des documents disponibles dans votre "**espace candidat**". Le lien d'accès au « Portail candidat » vous sera également indiqué. Il est donc important de conserver les identifiant et mot de passe.

Toutes les pièces justificatives devront être téléversées via votre "espace candidat".

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter la page <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>

puis vous rapprocher du bureau des concours uniquement aux adresses mails suivantes : concours@ac-guyane.fr et fabienne.lecoeur-soilly@ac-guyane.fr



ATTENTION: Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription reçue par mail.

Seule la publication des arrêtés ministériels d'ouverture de concours au journal officiel confirmera l'organisation de ces concours dans l'académie.

Pour en savoir plus, les candidats sont invités à consulter la page dédiée aux concours

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-de-la-maternelle-l-elementaire-le-crpe-85>

Textes de référence

Statuts particuliers

Décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles

Décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale